

Les Etudes de Contribuables Associés

Avril 2013

La « Boîte à outils » de François Hollande détruit l'emploi

Lors de sa dernière intervention télévisée, le Président de la République a reconnu que l'économie française était en croissance nulle, avant d'ajouter qu'il voulait que la France connaisse une croissance, afin d'inverser, d'ici à la fin de l'année, la courbe du chômage. Là encore, aucune surprise, le nombre de personnes sans emploi augmente de mois en mois depuis 5 ans. Les solutions proposées par le gouvernement, la « boîte à outils », loin d'inverser la tendance, vont au contraire, comme le montre une récente étude de l'IREF, accélérer les destructions d'emplois.

Points clés de cette étude

- 12,2 Milliards € de nouveaux impôts sur les entreprises,
- Un fardeau fiscal responsable de 0,5 % de croissance en moins,
- 99.500 emplois détruits en 2012 dans le secteur marchand, plus de 160.000 destructions prévues pour 2013,
- 70.000 emplois seront perdus en 2013 à cause de la hausse de la fiscalité,
- 21,5 % dans les grandes entreprises, 78,5 % dans les PME.

Etude réalisée en collaboration avec l'**Institut de Recherches Economiques et Fiscales**



Résumé de l'étude

Alors qu'aucune mesure précise de diminution de la dépense publique n'est annoncée, l'Etat ne va reculer devant aucune hausse d'impôts votée dans la loi de finances pour 2013. Pourtant, le chômage dépasse désormais la barre des 3 millions et les politiques mises en place en 2012 ont déjà contribué à la destruction nette de presque 100.000 emplois dans le secteur marchand concurrentiel (ie hors fonction publique, agriculture...).

En 2012, l'Etat ponctionnait aux Français près de 44,9 % de la richesse nationale. Les nouvelles taxes créées par le gouvernement devraient accroître ces prélèvements de plus de 50 Milliards d'euros selon le dernier rapport des prélèvements obligatoires. Ces nouveaux prélèvements, loin d'accompagner une éventuelle reprise de la croissance, vont au contraire pénaliser les entreprises, donc la croissance économique et l'emploi.

Ces hausses
d'impôts
vont détruire
70.000
emplois
supplémentaires
en France.

Ainsi, les 12,2 Milliards d'euros de prélèvements supplémentaires sur les entreprises auront un effet très négatif sur l'emploi. En effet, ces hausses d'impôts, ciblées sur les grandes entreprises, vont avoir un effet négatif mesurable sur leurs investissements directs, mais également sur leurs sous-traitants et leurs fournisseurs que sont les PME. Au total l'étude de l'IREF calcule que ces hausses d'impôts vont, directement et indirectement, détruire 70.000 emplois supplémentaires en France.

Ces estimations sont a minima, car elles ne tiennent compte que des augmentations de la fiscalité prévues par la loi de finance de 2013. Elles ne prennent pas en compte les risques que fait peser sur la fiscalité l'absence totale de solution crédible de baisse de la dépense publique. Les estimations officielles parlent en effet d'au moins 166.000 emplois qui risquent d'être détruits cette année accélérant une situation déjà difficile (99.500 emplois détruits en 2012).

Les quelques milliers d'embauches de fonctionnaires, les emplois aidés dans l'administration qui peinent à être créés n'arriveront pas en cinq années de quinquennat à compenser un an de destruction d'emploi par la fiscalité, et laissent sceptiques quant à l'hypothèse d'une inversion de la courbe du chômage d'ici la fin de l'année.

Préambule : objectifs de l'étude

En période de faible croissance, de tension sur les marchés financiers et de contraction des crédits bancaires, la fiscalité joue un rôle prépondérant dans les décisions d'investissement et d'embauche. Avec une prévision de croissance à 0% pour l'année 2013 et des inquiétudes grandissantes des institutions internationales quant à la capacité de l'Etat à se désendetter, la situation française, dans les prochains mois, sera inévitablement marquée par les hausses d'impôts décidées par le gouvernement et votées par le Parlement pour 2013. Si l'objectif annoncé de ce plan est de réduire le déficit public, des incertitudes demeurent quant à son impact sur l'emploi. En effet, les mesures relatives à la fiscalité des entreprises n'ont pas ou que partiellement été évaluées en fonction de leur coût en terme d'emplois. L'objet de cette étude est donc de combler ce vide.

Evaluer la relation entre emplois et fiscalité sur les entreprises est une tâche ardue, car les décisions d'embaucher sont principalement liées à des caractéristiques plus « fondamentales » de l'économie, notamment les prévisions de croissance sectorielle, la productivité du travail, le taux d'utilisation du capital et le coût relatif du travail au capital. Aussi, pour déterminer l'impact du volet « entreprises » du PLF 2013, il est nécessaire en premier lieu d'établir un diagnostic de l'activité française. De cette manière, il sera possible de comprendre pourquoi la fiscalité aura une grande importance sur les décisions des entreprises en 2013.

Quelques définitions

Certains concepts économiques utilisés, marqués par un astérisque, sont expliqués ici.

Taux d'utilisation du capital : c'est le taux d'utilisation des capacités (ou facteurs) de production (machines, équipements...), c'est-à-dire la quantité de cette capacité réellement utilisée divisée par la capacité de production totale. Quand ce taux est égal à 1, toutes les capacités de production (le capital) sont utilisées, au contraire, quand ce taux est égal à zéro, il n'y a plus d'activité.

Taux de marge : le taux de marge exprime la marge bénéficiaire d'une entreprise avant impôts sur les bénéfices et amortissement du capital, c'est l'excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée. Plus ce taux de marge est élevé, plus l'entreprise est profitable et peut se développer en investissant.

Relation entre point et pourcent : Pour parler des variations de certaine valeur, on utilise en général le terme de pourcentage. Un taux de croissance de 1 % d'un PIB de 2000 milliards d'euros se traduit par une augmentation de 20 milliards d'euros.

En revanche, pour parler des variations de taux déjà exprimés en pourcentage (ex : la croissance) on utilise la notion de points. Ainsi, un taux de croissance de 1 % qui augmente de 1 point passe à 2 %.

Elasticité : ou coefficient d'élasticité. En économie, l'élasticité permet de calculer le pourcentage de variation d'une grandeur en réponse à la variation en pourcentage d'une variable corrélée. Par exemple, une élasticité de 0,5 entre chômage et croissance implique que toute augmentation de 1 % de la croissance se traduit par une augmentation de 0,5 % du chômage.

Semi élasticité : en économie, le coefficient de semi-élasticité permet de calculer la variation en pourcentage d'une grandeur quand la variable corrélée se modifie d'un point. Par exemple, une semi-élasticité de - 0,5 entre fiscalité et emploi implique que toute augmentation d'1 point de la fiscalité se traduit par une baisse de l'emploi de 0,5 %.

1- Une situation économique dégradée, des perspectives de croissance nulles

Depuis le début de l'année 2013, un large consensus s'est établi sur la faible croissance que connaîtra la France tout au long de cette année. **Le FMI a révisé en janvier ses prévisions¹ à la baisse, prévoyant désormais une croissance de 0,3% sur l'année** tandis que **l'OFCE² prévoit une croissance de 0%** sur la

même période. Aussi, l'absence d'embellie et donc d'opportunités, combinée à un tarissement bancaire, laisse penser que l'emploi se détériorera fortement.

En effet, la situation des entreprises en France s'est fortement dégradée au

cours des dix dernières années. Chute de la compétitivité et baisse de la demande intérieure sont deux éléments majeurs qui contraignent les entreprises à reporter leurs investissements et à revoir leurs prévisions d'activité à la baisse. Dans cette période de ralentissement, voire de récession, **les entreprises peuvent agir sur deux leviers** pour conserver leur rentabilité : **réduire la part du capital** dans les coûts de production ou

réduire la masse salariale. En France, la rigidité du droit du travail incite les entreprises à diminuer en premier lieu leur utilisation de capital, afin de ne pas licencier. Aussi, en cas de ralentissement de l'activité, le capital est sous-utilisé et la productivité diminue. La productivité de l'entreprise joue alors le rôle de tampon, d'amortisseur, des chocs conjoncturels. Comme l'efficacité du travail repose sur l'intensité capitaliste, en période de crise, la productivité du travail se réduit aussi. Cela est d'autant plus vrai que **les entreprises françaises préfèrent jouer sur le temps de travail de leurs employés** plutôt que sur leur nombre. A court terme, cette caractéristique française a l'avantage de conserver le niveau global d'emplois en période de baisse d'activité, mais cela signifie aussi que la reprise des embauches sera plus lente en période de croissance, car **les entreprises n'utilisent pas totalement les capacités productives du capital et des employés.**

L'évolution du taux d'utilisation du capital depuis 2008 confirme la volonté des entreprises d'absorber les conséquences de la crise par une sous-utilisation du capital (*Graphique 1*).

La situation des entreprises en France s'est fortement dégradée.

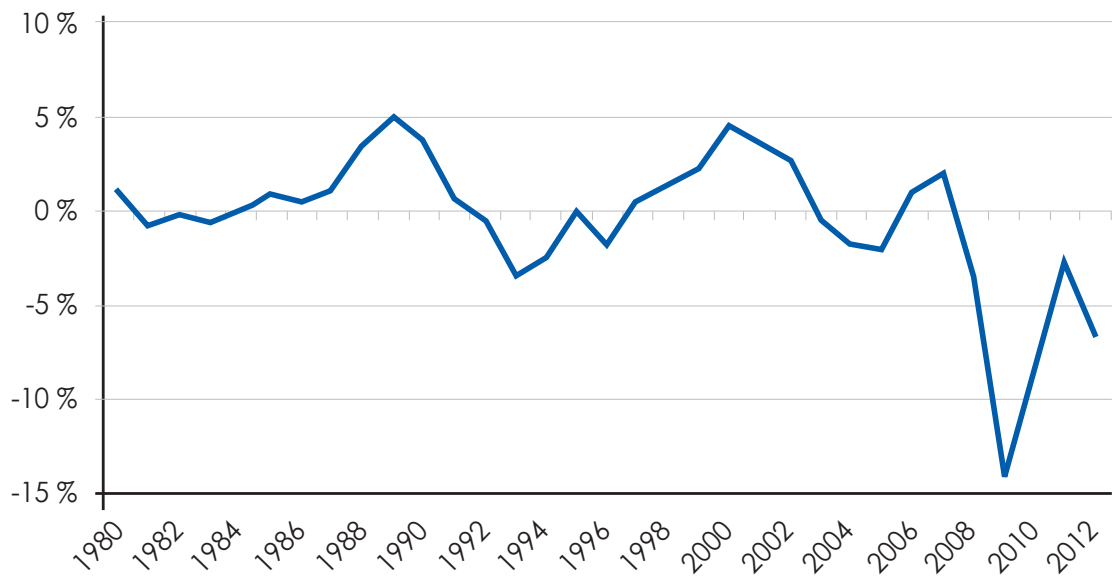
¹ IMF, *World Economic Outlook Updates*, 23 janvier 2013.

² Heyer, E., Cochard, M., Ducoudré, B., Pélérax, H., & Plane, M. (2012). France : La guerre de 3% aura-t-elle lieu? *Revue de l'OFCE - Prévisions*, 125.

En effet, dès le début de la crise en Europe, **le taux d'utilisation du capital* a baissé**, tombant largement en dessous de sa moyenne de long terme. L'année 2009 illustre parfaitement ce phénomène puisque **le capital fut utilisé à seulement 85%**

de ses capacités. Ainsi, depuis 2008, les entreprises possèdent des capacités de production bien supérieures à ce que l'activité nécessite, ce qui signifie que même en cas de reprise, l'acquisition de capital (les investissements) sera faible.

Graphique 1. Evolution du taux d'utilisation du capital*



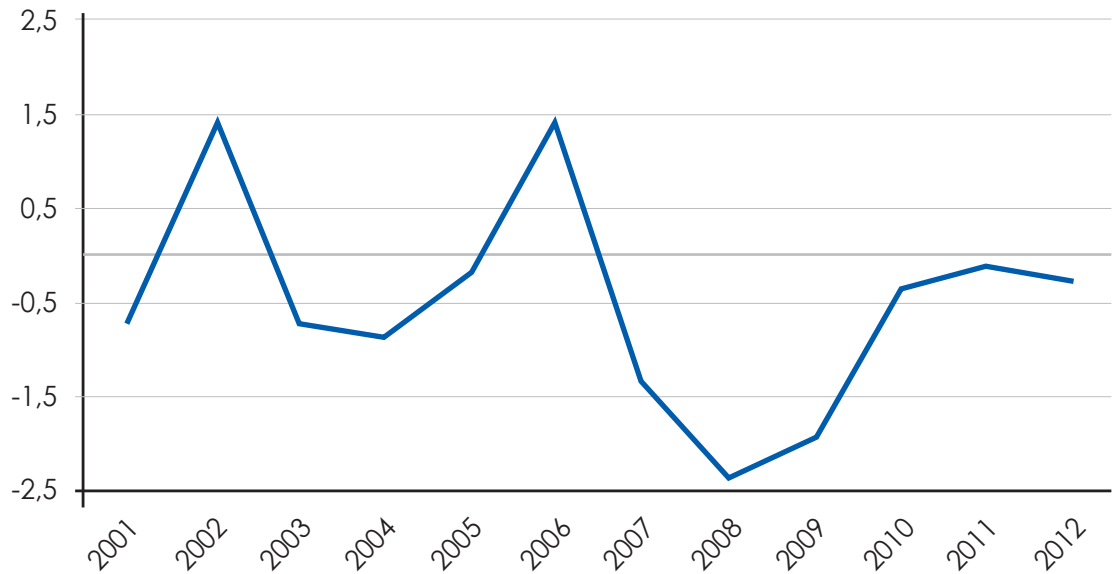
* En écart à la moyenne de long terme
Source : Insee, calculs P&J Conseil

Cela a deux conséquences pour l'emploi. Une conséquence immédiate tout d'abord, qui est que **la productivité du travail a baissé**. Comme le montre le *graphique 2*, cette chute de la productivité horaire, bien qu'elle s'atténue depuis 2010, se poursuit jusqu'en 2012 et les prévisions pour 2013 confirment que **la situation va se poursuivre**³.

Cette baisse de la productivité du travail est la conséquence de la faible utilisation du capital et du recours à la baisse du temps de travail dans les entreprises. Aussi, **la conservation des emplois en période de crise se fait par une détérioration de la compétitivité** ; ce qui explique que cette stratégie ne soit pas viable à long terme.

³ Heyer, E., Cochard, M., Ducoudré, B., Péléraux, H., & Plane, M. (2012). France : La guerre de 3% aura-t-elle lieu? Revue de l'OFCE - Prévisions, 125.

Graphique 2. Evolution de la productivité horaire du travail*

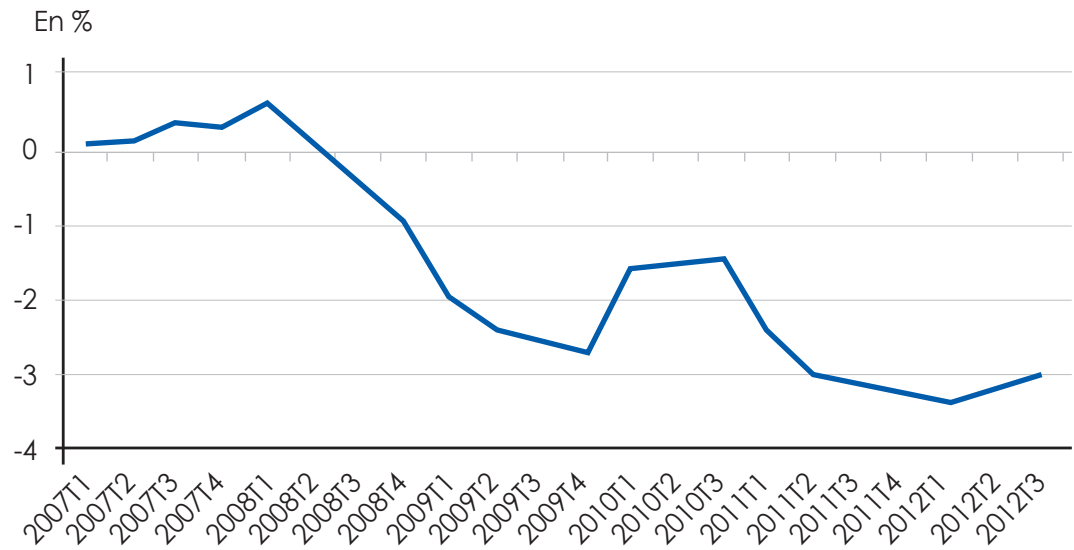


* Variations annuelles en écart à la tendance des 15 dernières années, en points de pourcent.
Source : Insee, calculs P&J Conseil

La seconde conséquence de la réduction volontaire du taux d'utilisation des facteurs de production découle naturellement de la première. Face à la concurrence des entreprises étrangères et à la contraction de la demande en France, **les entreprises sont arrivées à des niveaux de productivité trop faible** – par rapport à leur véritable potentiel – et **le maintien de leurs marges nécessite donc à présent de réduire réellement**

le niveau d'emploi pour retrouver de la productivité et des coûts de production raisonnables. En d'autres termes, **les taux de marge*** des entreprises françaises ayant constamment décliné depuis le début de la crise (*Graphique 3*), pour retrouver des niveaux proches des années 1980, la survie des entreprises et la reprise de l'activité passera inévitablement par *une coupe dans les emplois*, d'autant plus que le capital est déjà fortement sous-utilisé.

Graphique 3. Evolution du taux de marge* des entreprises



* Variations trimestrielles cumulées.
Source : Insee, calculs P&J Conseil

En résumé, ce bref diagnostic de la situation française montre que la faible croissance de 2013 aura obligatoirement des conséquences sur le niveau de l'emploi car les entreprises ont déjà tenté d'amortir la mauvaise conjoncture en réduisant leur efficacité productive et en rognant sur leurs marges. Cette première observation est couramment partagée par les économistes et les agences publiques. A titre d'exemple, dans ses dernières prévisions, **l'UNEDIC annonçait qu'il y aurait 181 600 chômeurs de plus** en 2013, alors que

les prévisions, plus optimistes de l'OFCE, rapportaient **une perte de 166 000 emplois sur l'année.**

Cependant, ces prévisions sont globales, et ne distinguent pas l'influence de la conjoncture de l'impact direct de la loi de finances pour 2013. Afin de juger de l'efficacité des décisions du gouvernement, il faut encore déterminer quelle est la part des emplois détruits directement imputables à la loi de finances 2013.

2- Les entreprises : victimes de l'austérité fiscale

A. 12 Milliards d'euros de prélèvements nouveaux

La loi de finances pour 2013 prévoit d'augmenter les recettes fiscales de plus de 10 milliards en réintroduisant « de l'équité entre la fiscalité du travail et la fiscalité du capital » et en ciblant principalement les grandes entreprises. Parmi les principales mesures, on trouve la baisse voire la suppression des allègements sur les charges financières (évaluée à 4 milliards d'euros), la réforme du paiement du cinquième acompte, et la hausse des cotisations et des prélèvements sociaux (2,3 milliards d'euros). Au total, les mesures sur les entreprises devraient rapporter plus de 12 milliards à l'Etat en 2013.

Néanmoins, cette hausse du fardeau fiscal n'est pas anodine en matière d'activité économique. Selon l'OFCE, les mesures

« entreprises » de la loi de finances pour 2013 réduiraient la croissance de 0,5%, sans prendre en considération les éventuelles baisses de consommation dans le cas où la hausse de la fiscalité « entreprise » se répercuterait sur les prix des biens, réduisant d'autant le pouvoir d'achat des ménages (Tableau 1). Comme nous l'avons vu précédemment, dans le cas français, toute hausse des coûts pour les entreprises aura un impact sur le niveau de l'emploi. Etant donné la complexité de la fiscalité sur les entreprises, la proportionnalité et la progressivité de certains impôts, il n'est pas possible d'observer directement les pertes d'emplois liées aux mesures de la loi. Cependant, l'utilisation de « semi-élasticités »* permet d'obtenir plusieurs informations sur les réponses des entreprises à la variation de la fiscalité.

Tableau 1. PLF 2013 et entreprises

Mesures	Gains fiscaux (en mds €)	Variation PIB (en %)
Impôts sur les bénéfices des sociétés PLF 2013 (limitation de déductibilité des charges financières, réforme du 5 ^{ème} acompte)	8	-0,3
Cotisations sociales et prélèvements sociaux PLFSS 2013 (relèvement du taux de cotisations CNRACL, réforme de la taxe sur les retraites)	2,3	-0,1
Autres PLF 2013 (mesures sectorielles, fiscalité des entreprises d'assurance) - LFR11 2012 (contributions exceptionnelles du secteur pétrolier, taxe sur les opérations financières)	1,9	-0,1
Total	12,2	-0,5

Source : OFCE

B. Des conséquences dramatiques sur les investissements des grandes entreprises

Pour observer l'impact de la fiscalité des entreprises sur l'emploi, il faut évaluer l'influence directe des charges sur la décision d'embaucher mais aussi les conséquences indirectes de la fiscalité sur l'investissement dont les montants influencent la décision d'embaucher.

L'augmentation des charges sur les sociétés, réduisant leur rentabilité nette, **diminue l'intérêt d'investir**. Cette relation mécanique repose sur le fait que les rendements des entreprises

décroissent. Aussi, à mesure que la production augmente, les coûts marginaux de production croissent. En conséquence, plus les coûts de production augmentent – sous l'effet de la fiscalité par exemple – moins les investissements sont rentables. Etant donné le faible taux de marge des entreprises en France, la hausse de la fiscalité aura donc un effet important sur

les investissements. Dans le cas des pays développés les plus riches, et en situation de faible croissance, **une hausse de 1 point de pourcentage* des impôts entraîne une baisse de 0,3% des investissements**⁴. Comme il est difficile de mesurer, en pourcentage, la hausse de la fiscalité sur l'ensemble des entreprises – car elles sont soumises à des contraintes fiscales diffé-

rentes selon leur structure, leur taille et le chiffre d'affaire – nous nous concentrons **sur les grandes entreprises**, pour lesquelles les hausses d'impôts ont été quantifiées et font l'objet d'un consensus.

Selon Ernst & Young⁵ et KPMG⁶, **le niveau global d'impôt sur les grandes sociétés est passé de 34,43% à 36,15%** entre 2012 et 2013. Ce taux global étant composé de l'impôt sur les sociétés (33,33%), des contributions à la sécurité sociale (3,3%) et d'une contribution exceptionnelle (5%) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. L'augmentation de **1,72 point d'impôts devrait donc entraîner une baisse des investissements des grandes entreprises de 0,5%** en 2013.

De ce fait, la croissance sera d'autant plus impactée car, bien qu'elles ne soient pas nombreuses (240), **les grandes entreprises emploient près de 4,5 millions des salariés**⁷ français soit presque 30% de la totalité des salariés, dont **un tiers dans l'industrie**, secteur dans lequel les montants d'investissements sont les plus élevés.

Par ailleurs, la hausse de la fiscalité des entreprises provoque une fuite des capitaux étrangers. Globalement, pour les pays l'Union Européenne, **une hausse de 1 point de pourcentage des impôts entraîne une baisse de 3,3% des investissements directs étrangers (IDE)** venus du reste du monde⁸. En conséquence, la hausse de

L'augmentation des impôts devrait donc entraîner une baisse des investissements de 0,5 % en 2013.

⁴ Chirinko, R. (2002). Corporate taxation, capital formation, and the substitution elasticities between labor and capital. *CESifo Working Paper*, no. 707 ; et Hassett, K., & Hubbard, R. (2002). Tax policy and business investment. Dans M. Feldstein, & A. Auerbach, *Handbook of Public Economics* (Vol. vol. 3, pp. 1293-1343). Elsevier North Holland.

⁵ Ernst & Young. (7 janvier 2013). *Tendances fiscales 2013*. Ernst & Young - OPBF.

⁶ KPMG. (2013). *Corporate and Indirect Tax Rate Survey*. KPMG.

⁷ Hecquet, V. (2009). *Quatre nouvelles catégories d'entreprise*. Insee - division Profilage et traitement des grandes unités. Insee.

⁸ De Mooij, R., & Ederveen, S. (2008). *Corporate Tax Elasticities: A Reader's Guide to Empirical Findings*. *Oxford University Centre for Business Taxation* (08).

la fiscalité pourrait entraîner **une baisse des investissements de l'ordre 5,5%** pour les entreprises concernées. Cette réduction rapide des investissements aura évidemment des conséquences sur les fournisseurs et les sous-traitants des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dont le chiffre d'affaire dépasse 250 millions d'euros. Selon l'Insee, **240 grandes entreprises et au moins 480 ETI seraient assujetties à cette hausse des impôts** sur les sociétés. Ces ETI employant en moyenne

1476 personnes, il y aurait donc 5,1 millions d'emplois directement concernés par la baisse des investissements, sans tenir compte des fournisseurs et des sous-traitants.

Au total, il apparaît que pour les seules **grandes entreprises et ETI** ciblées, la hausse d'impôts de 1,72 point (soit 5% de hausse) devrait réduire le niveau d'emploi de 3,5%, soit près de **15 000 destructions d'emplois imputables aux mesures fiscales** sur les plus grosses entreprises^{9,10}.

C. Un effet catastrophique sur l'emploi

Selon l'Insee¹¹, les grandes entreprises et ETI sont majoritairement présentes dans trois secteurs de l'économie : l'industrie, le commerce et les services aux entreprises. L'industrie représente le secteur principal regroupant 42% des ETI et 30% des grandes entreprises. Le commerce représente 20% de l'activité des ETI et 15% de l'activité des grandes entreprises et les services aux entreprises rassemblent 17% des ETI et 21% des grandes entreprises. Aussi, la baisse d'activité de ces entreprises va se propager aux plus petites entreprises de ces secteurs. Indirectement, la hausse de la fiscalité va donc toucher l'ensemble du tissu industriel et une grande partie du paysage commercial. Or, dans ces deux secteurs, représentant respectivement près d'un quart et d'un tiers de la valeur ajoutée nationale, les grandes entreprises sont responsables de plus de 30% de l'activité. Aussi cela signifie qu'**elles jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement de ces marchés** et qu'il existe une

forte interdépendance entre grandes et petites entreprises dans ces secteurs.

Dans ce contexte, on comprend aisément que, bien qu'elles représentent moins de 20% du PIB, **les grandes entreprises et ETI industrielles et commerciales ont une influence considérable sur le niveau général de l'emploi en France**. En augmentant les impôts sur ces entreprises en particulier, la réduction des investissements et de l'activité se transmet, en cascade, à l'ensemble des petites entreprises des secteurs industriel et commercial, et *in fine*, à l'ensemble des entreprises françaises. Par conséquent, les prévisions de l'OFCE concernant la baisse de la croissance relative aux mesures « entreprises » de la loi de finances pour 2013 semblent tout à fait pertinentes : la hausse de la fiscalité, bien que ciblée sur un petit nombre d'entreprises, sera directement responsable d'une baisse de 0,5% du PIB.

⁹ D'après les derniers chiffres Eurostat concernant l'emploi et le chômage en France, soit : population active : 28, 945 millions, population active occupée : 25, 972 millions.

¹⁰ Selon les élasticités définies par De Mooij, R., & Nicodeme, G. (2008). Corporate tax policy and incorporation in the EU. *International Tax and Public Finance*, 15, 478-498, et Goolsbee, A. (2004). The impact of the corporate income tax: evidence from state organizational form data. *Journal of Public Economics*, 88, 2283-2299.

¹¹ Hecquet, V. (2009). *op. cit.*

Au niveau national, le NBER (National Bureau of Economic Research) a évalué **la relation entre croissance et emploi à 0,57** pour la France¹². Ainsi, une baisse de la croissance de 0,5 % entraîne une baisse de l'emploi de 0,28%. Cette élasticité est globale et pertinente à court terme uniquement. En effet, tout changement de productivité a des effets à long terme peu mesurables, aussi bien positifs que négatifs en terme d'emplois, ce qui rend la relation emploi-croissance beaucoup plus complexe. Néanmoins, dans une évaluation portant sur les douze mois à venir, cette élasticité représente un indicateur pertinent. Aussi, en appliquant cette élasticité pour l'année 2013, on observe que la baisse de 0,5% de croissance

imputable au volet « entreprises » de la loi de finances pour **2013 sera responsable de la destruction de près de 70 000 emplois**, soit près de 50% des emplois détruits sur l'année d'après les prévisions de l'UNEDIC.

Sur ces 70 000 emplois, seuls 15 000 proviennent directement des entreprises les plus touchées par les mesures de la loi de finances pour 2013 ; ce qui signifie que **80% des destructions d'emplois auront été causés de façon indirecte**. Du point de vue des politiques économiques et budgétaires, il semblerait donc que la complexité des interactions entre entreprises n'ait pas été suffisamment prise en considération.

D. Conclusion

Les mesures de la loi de finances pour 2013 relatives aux entreprises auront un effet non négligeable sur les investissements et sur l'emploi dans les mois à venir. Selon nos prévisions, **près de 70 000 destructions d'emplois seront directement imputables** aux mesures du gouvernement.

Par ailleurs, il est important de noter que ces prévisions demeurent optimistes car elles ne prennent pas en considération **les emplois qui se seraient créés en l'absence des réformes de la loi de finances pour. En effet, la réforme de l'imposition des plus-values sur les cessions mobilières et la hausse de la fiscalité sur les dividendes** réduisent fortement l'incitation à entreprendre. Bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer directement ces pertes – puisqu'elles concernent des emplois qui n'existent pas encore – il est évident que de tels **freins à la création**

d'entreprises auront un effet sur la volonté d'entreprendre et donc inévitablement sur la réduction du chômage.

Enfin, à la lecture des chiffres de l'emploi pour 2013, la question de la pertinence de ces mesures se pose. **Les surcharges fiscales annoncées valent-elles les pertes d'emplois à venir ?** Dans le cas français, la question est d'autant plus pertinente que la fiscalité sur les entreprises a déjà dépassé son niveau maximal. En effet, selon de nombreux économistes¹³, **les recettes fiscales des impôts sur les sociétés diminuent lorsque le taux d'imposition dépasse 33%**. Aussi, il est plus que probable que les recettes attendues par ces mesures soient plus faibles que prévues, alors même que les dépenses – liées à la croissance du nombre de chômeurs – seront indéniablement plus élevées.

¹³ Une méta-étude économétrique concernant les pays les plus riches de l'OCDE montre que la courbe de Laffer concernant la fiscalité des entreprises atteint son niveau maximal pour un taux de 33%. Ainsi, chaque point au-delà de 33% réduit la base fiscale, c'est-à-dire les recettes obtenues par l'impôt. Selon les estimations moyennes, une augmentation de 1 point de % du taux d'imposition après le sommet de la courbe (à 33%) entraîne une baisse de 3% de la base fiscale. Cela signifie que la hausse d'impôt sur les entreprises n'aura pas le bénéfice escompté. Voir : Clausing, K. A. (2007). Corporate tax revenues in OECD countries. *International Public Finance*, 14, 115-134.

Références

Chirinko, R. (2002). Corporate taxation, capital formation, and the substitution elasticities between labor and capital. *CESifo Working Paper*, no. 707.

Clausing, K. A. (2007). Corporate tax revenues in OECD countries. *International Public Finance*, 14, 115-134.

De Mooij, R., & Edervenn, S. (2008). Corporate Tax Elasticities: A Reader's Guide to Empirical Findings. *Oxford University Centre for Business Taxation* (08).

De Mooij, R., & Nicodeme, G. (2008). Corporate tax policy and incorporation in the EU. *International Tax and Public Finance*, 15, 478-498.

Ernst & Young. (7 janvier 2013). *Tendances fiscales 2013*. Ernst & Young - OPBF.

Goolsbee, A. (2004). The impact of the corporate income tax: evidence from state organizational form data. *Journal of Public Economics*, 88, 2283-2299.

Hassett, K., & Hubbard, R. (2002). Tax policy and business investment. Dans M. Feldstein, & A. Auerbach, *Handbook of Public Economics* (Vol. vol. 3, pp. 1293-1343). Elsevier North Holland.

Hecquet, V. (2009). *Quatre nouvelles catégories d'entreprise*. Insee - division Profilage et traitement des grandes unités. Insee.

Heyer, E., Cochard, M., Ducoudré, B., Péléraux, H., & Plane, M. (2012). France : La guerre de 3% aura-t-elle lieu? *Revue de l'OFCE - Prévisions*, 125.

IMF, *World Economic Outlook Updates*, 23 janvier 2013.

Kapsos, S. (2005). The employment intensity of growth: trends and macroeconomic determinants. *Employment Strategy Papers*.

KPMG. (2013). *Corporate and Indirect Tax Rate Survey*. KPMG.